



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le seize juillet à 09 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-28

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 42 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 47

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELIER, M. Benjamin BAGNIS
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT représentée par Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS

Procurations :

APT : M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Patrick MERLE, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à M. Dominique THEVENIEAU, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Emilie SIAS
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200716-2020-28-DE
Date de télétransmission : 22/07/2020
Date de réception préfecture : 22/07/2020

Vu, l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2020-16 du 16 juillet 2020 procédant à l'élection du Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, les délibérations N°2020-18 à 2020-27 du 16 juillet 2020 procédant à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, que l'élection des membres du Bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le maire : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

La liste suivante est candidate :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-Président	Jean	AILLAUD
Vice-Présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-Président	Lucien	AUBERT
Vice-Président	Gérard	BAUMEL
Vice-Président	Christian	BELLOT
Vice-Présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN
Membre	Roger	ISNARD
Vice-Présidente	Laurence	LE ROY
Membre	Christian	MALBEC
Vice-Président	Patrick	MERLE
Membre	Luc	MILLE
Membre	Elisabeth	MURAT
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Amélie	PESSEMESSSE
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-Président	Frédéric	SACCO
Vice-Présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Pierre	TARTANSON

Le Président demande au conseil de procéder à cette élection.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Proclame, les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-Président	Jean	AILLAUD
Vice-Présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-Président	Lucien	AUBERT
Vice-Président	Gérard	BAUMEL
Vice-Président	Christian	BELLOT
Vice-Présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN
Membre	Roger	ISNARD
Vice-Présidente	Laurence	LE ROY
Membre	Christian	MALBEC
Vice-Président	Patrick	MERLE
Membre	Luc	MILLE
Membre	Elisabeth	MURAT
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Amélie	PESSEMESSSE
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-Président	Frédéric	SACCO
Vice-Présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Pierre	TARTANSON

Autorise, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.